
Note d'information fédérale – Septembre 2021 – n°313

1. Comité directeur

Le Comité directeur, réuni le 20 septembre 2021 en visio, a pris les décisions suivantes :

• Date Assemblée générale 2022

L'Assemblée générale se tiendra le samedi 26 mars 2022, le lieu de cette réunion sera voté lors du Comité directeur du 11 décembre 2021.

• Commission de surveillance des opérations électorales :

La commission est composée comme suit :

Madame Clotilde Averlant de l'Aviron Sedanais
Madame Françoise Dolci de Niort Aviron Club
Madame Zoubida Dali de l'Aviron de Mauguio-Carnon

• Texte réglementaire :

La nouvelle version de l'annexe 7.2 du code des régates en mer est consultable :

<https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-annexe-7-2-reglement-interieur-ffa-code-regates-mer-20180626220329.pdf>

• Radiation

Nort Athletic Club Aviron (C44028) de la ligue Pays de la Loire.

• Résultats des équipes de France :

Jeux Paralympiques

- **Médaille de bronze** : Skiff femme PR1 : Nathalie Benoit
- **Médaille de bronze** : Quatre de pointe mixte avec barreur PR3 : Margot Boulet / Remy Taranto / Antoine Jesel / Erika Sauzeau / Barreur : Robin Le Barreau

Championnat du Monde U19

- **Médaille d'or** : deux sans barreur femme : Zélie Jacoulet / Fleur Vaucoret
- **Médaille d'argent** : Quatre sans barreur femme : Céline Gorguet / Léa Herscovici / Jeanne Sellier / Agathe Oudet
- **Médaille d'argent** : Deux de couple femme : Gaia Umbra Chiavini / Jeanne Roche
- **Médaille d'argent** : Deux de couple homme : Samuel Arque / Martin Bauer
- **Médaille de Bronze** : Quatre de pointe avec barreur homme : Balthazar Chove / Pierre-Esteban Soubeste / Ethan Chouraqui / Awen Thomas / barreuse : Lucie Mercier

2. Bourse solidarité Olympique

Le CNOSF relaie la bourse Solidarité olympique, qui s'adresse à des sportifs s'entraînant en France avec le projet de courir pour leur pays d'origine aux Jeux Olympiques. Tous les candidats proposés doivent :

* être reconnus comme réfugiés par le HCR (Haut-Commissariat pour les réfugiés)

* avoir des résultats probants lors de compétitions de haut niveau dans un sport individuel.

Les athlètes retenus bénéficieront d'une allocation mensuelle fixe pour contribuer aux frais d'entraînement. Un rapport d'évaluation et un rapport financier devront être établis tous les 4 mois et renvoyés à la Solidarité Olympique via le CNOSF, faute de quoi la bourse pourra être suspendue.

Si cela intéresse un.e sportif.ve de votre structure, veuillez contacter Caroline : caroline.autour@ffaviron avant le 4.10.21

3. Label EFA 2022

La crise sanitaire ayant à nouveau perturbé la saison 2020-2021, la FF Aviron a pris la décision de renouveler le processus 2021 pour les demandes de labellisation École Française d'Aviron 2022. Nous nous appuyons donc sur le bilan d'activité 2019 (dernière saison complète) pour les demandes de label 2022.

Comme chaque année, les demandes devront être réalisées sur l'intranet fédéral (menu Labellisation > Demande de label) entre le 1er et le 30 novembre 2021, durée de la campagne de labellisation.

Le bilan d'activité reprendra les données 2019 : licences, brevets de rameurs, titres scolaires, les participations aux randonnées et aux épreuves nationales.

L'encadrement actuel du club sera à déclarer : possession des diplômes, licence 2022 de la structure concernée.

La demande éventuelle de mentions complémentaires devra également être complétée.

Si le bilan d'activité 2021 et/ou l'encadrement requis est supérieur à 2019, et qu'il permet au club d'obtenir un label de niveau supérieur, une réclamation justifiée devra être envoyée à la FFA à l'adresse label@ffaviron.fr pour être étudiée.

4. Service Civique

La FF Aviron est agréée pour l'accueil de service civique. 15 postes sont à pourvoir jusqu'à fin décembre 2021 pour des missions de 8 mois. 10 autres postes seront disponibles à partir de janvier 2022 pour des missions de 6 mois.

Ce dispositif s'adresse aux ligues et aux comités départementaux pour 3 missions agréées par l'Agence du service civique : Aviron Scolaire dont Rame en 5ème, Aviron Santé, Aviron Citoyen. Pour plus de renseignements, contactez la FFA : aude.bazinet@ffaviron.fr - 01.45.14.26.60

NB : En application de la loi du 05 août 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, les missions de service civique de la FFA relèvent d'un secteur qui entre dans le champ de l'obligation du pass sanitaire. Le volontaire en mission de service civique auprès de la FFA devra donc répondre à cette obligation.

5. Fermeture des MOOC de la FFA

Durant les périodes de confinement, le service formation de la FFA a mis sur pied deux cursus de formation en ligne conduisant respectivement à la validation des parties théoriques de l'Initiateur fédéral et de l'Éducateur fédéral d'aviron en eaux intérieures.

La vie des clubs, des comités départementaux et des ligues reprenant un cours plus « normal », les formations fédérales retrouvent le chemin du présentiel, notamment pour ces deux formations.

Au final 340 personnes se seront inscrites sur le niveau Initiateur et près de 250 personnes sur le niveau Éducateur.

Pour accéder désormais à ces niveaux de formation dans votre ligue, contactez votre coordonnateur régional de formation.

<https://ffaviron.fr/espace-federal/formation/formation-federale/coordonnateurs-regionaux-de-formation>

La formation SOCLE (prérequis pour toute formation Initiateur) et la formation Initiateur d'aviron indoor sont toujours disponibles en ligne.

<https://ffaviron.fr/espace-federal/formation/formation-federale/socle-commun>

6. Fonctionnement de la formation fédérale

Depuis le mois de janvier 2021, la formation de niveau Initiateur s'est diversifiée. Il est possible désormais de valider 3 diplômes d'Initiateur différents :

- Initiateur d'aviron en eaux intérieures,
- Initiateur d'aviron de mer,

- Initiateur d'aviron indoor.

Afin d'apporter à chaque stagiaire les bases communes de l'aviron, une formation appelée SOCLE commun a été mise en place. Cette formation est un prérequis pour entrer en formation Initiateur. Elle est organisée 100% en ligne et est proposée gratuitement par la Fédération.

Infos et inscriptions :

<https://ffaviron.fr/espace-federal/formation/formation-federale/socle-commun>

7. Lancement du « club des dirigeantes »

Suite à l'étude réalisée début 2021, la FFA lance son plan d'actions pour favoriser la prise de responsabilités des femmes dans les instances dirigeantes.

Le « club des dirigeantes » sera officiellement lancé le 17 octobre 2021 lors de la Coupe des Dames à Angers. Inscription à ce moment de présentation et de co-construction : aviron-feminin@ffaviron.fr.

8. Semaine Européenne du Développement Durable

Du 18 septembre au 8 octobre a lieu la « semaine » européenne du développement durable.

N'hésitez pas à vous inscrire sur la plateforme MAIF « [Sport Planète](#) » pour vos actions de nettoyage des berges.

Une newsletter paraîtra la semaine prochaine pour faire un tour d'horizon des actions fédérales réalisées et en cours.

De plus, la FFA cherche deux stagiaires spécialisés en éducation à l'environnement et en développement durable ([annonces](#)).

9. Collaboration Cowork'it et Salon Autonomic

La commission développement handi-aviron a travaillé sur l'évolution du siège handi avec le centre d'innovation Cowork'hit. Vous pourrez vous procurer le kit « ergonomie » sur le site Wintech dès la semaine prochaine.

Suite à ce travail, la FFA est invitée à présenter le projet au Salon Autonomic qui se tiendra à Paris du 12 au 14 octobre 2021, sur le stand du Cowork'it. Une belle occasion de faire la promotion de la pratique para-aviron. Une plateforme d'innovation pour le matériel handi-aviron va également être lancée pour favoriser les échanges entre les pratiquants, les clubs, les chercheurs et les fabricants ou revendeurs.

A noter également le lancement de Avistim, l'ergomètre adapté avec électrostimulation pour mobiliser des membres lésés (projet lauréat Impact 2024 avec APF France Handicaps, la société Kurage et Olbia), le 11

octobre au CA Lyon, en présence de Nathalie Benoît, ambassadrice du projet.

10. Dispositif Pass'Sport

La date de clôture à l'éligibilité au Pass'Sport a été repoussée d'un mois soit au 30 novembre 2021.

Retrouvez toutes les informations en ligne : <https://www.ffaviron.fr/espace-federal/espace-structure/pass-sport>

11. Carte Passerelle – Sport Scolaire – Sport en Club

Déclarez-vous « Carte Passerelle » dans l'application « Mon club près de chez moi » pour inviter les jeunes écoliers de CM1 et CM2, licenciés à l'USEP ou à l'UGSEL, et les élèves de 6ème, licenciés à l'UNSS ou à l'UGSEL, à venir tester l'aviron à raison de 3 séances gratuites par club et ce tout au long de l'année scolaire. Dispositif lancé

par le CNOSF pour la deuxième année au niveau national, ce dernier permet d'accompagner les enfants dans leur choix d'une pratique régulière. A ce jour, 74 clubs se sont déclarés.

Le CNOSF prend en charge l'assurance individuelle accident pour les élèves participants ayant présenté leur carte passerelle.

Découvrez le tutoriel explicatif :

<https://youtu.be/dIVXCXu0mD4>

Pour plus d'informations sur ce dispositif, une page internet y est dédiée sur franceolympique.com.